IMT Nuremberg Archives

H – 4600

International Court of Justice

H4600 - 0002

F 615

18° Légion bis.

Compagnie des Deux-Sèvres.

Section de Bressuire.

Brigade de Cerizay.

N°19/2.

Cerizay, le 15 janvier 1946.

Le Maréchal-des-Logis-Chef GALLOY,
Commandant la brigade,
à Monsieur le Délégué près le Tribunal International
à NUREMBERG

Référence : Votre télégramme en date du 14-1-46

En vous transmettant la copie du procès-verbal n° 268 de la brigade en date du 30 août 1944, j'ai l'honneur de joindre à toutes fins utiles, la copie du procès-verbal n° 266 en date du 27-8-1944, ayant trait à la même affaire.

B 50956

H4600 – 0003

Format : 250/176. (Marge de 0m,04)

Circulaire minist. du 26 décembre 1904.

B 50957

GENDARMERIE NATIONALE

Copie

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10.)

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

LÉGION du Poitou.

COMPAGNIE des Deux-Sèvres.

SECTION de Bressuire.

BRIGADE de Cerizay.

de { la brigade 266 / la section ...

du 27-8-1944.

PROCÈS-VERBAL XXXXXXX de RENSEIGNEMENTS sur le bombardement du bourg de Cerizay par l'artillerie allemande: 2 morts, 4 blessés.

EXPÉDITION

Vu, transmis par le Commandant d

à M.

Le 19

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.

L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

Paris, Nancy, Limoges, Charles-Lavauzelle et Cie, imp. de la Gend. G. 220 non éch.

Cejourd'hui, vingt-sept août 1944 mil neuf cent

à seize heures

Nous, soussigné JUTARD, Constant, Adjudant, Officier de Police judiciaire auxiliaire du Procureur de la République,

gXXXXXXXX, à la résidence de Cerizay département

ddes Deux-Sèvres, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit:

Le 25 août 1944, à 10 heures, un détachement allemand venant de Vendée par la route nationale n° 160 Bis, s'arrêtait dans le pré à l'est du cimetière de Cerizay, et, sans avertir, ouvrait le feu sur le bourg éloigné de 400 mètres, avec un canon de 150 (un obus non éclaté l'atteste).

Surprise, la population évacuait précipitamment le bourg lorsqu'elle réalisait les faits. Seules quelques personnes, la plupart malades ou infirmes, se réfugiaient dans les caves.

Le bombardement dura une heure, à la cadence d'un coup par minute.

Quelques sauveteurs, dont les deux médecins et le personnel de la Gendarmerie, se rencontraient dans la partie atteinte dès qu'il cessait. Les points de chute étaient tous visités; deux cadavres et quatre blessés découverts.

Ces derniers étaient aussitôt évacués, deux dans un état grave sur l'hôpital de Bressuire, les deux autres dans un village. Les premiers sont la femme TEMPEREAU et l'instituteur GUIBERT, les autres, les jeunes frères BOISUMEAU.

L'évacuation des malades et impotents était effectuée. Les personnes qui s'étaient réfugiées dans les caves gagnaient les champs. Les deux cadavres étaient sortis des décombres et déposés à la Mairie.

Ces opérations prenaient fin, lorsqu'un adjudant-chef et un caporal allemands arrivaient au centre du bourg.

En français, l'adjudant-chef, dit, entre autre: " Nous savons que la population de Cerizay recèle les terroristes. Si vous ne dites pas où ils se tiennent, nous raserons le bourg de Cerizay".

Satisfaction n'était pas donnée, et le bombardement reprenait avant même le départ de l'émissaire et de ses auditeurs dont nous étions.

Le bourg se vidait derechef. Le bombardement durait un quart d'heure, puis l'incendie commençait aux premières maisons sur la route de Pou-

.....

H4600 - 0004

zauge (nationale 160 bis).

Il intéressait les mêmes quartiers que le bombardement c'est-à-dire le centre sud du bourg. Il détruisait presque toutes les traces du bombardement.

Il fera l'objet d'un procès-verbal ultérieur, lorsque les dégâts seront bien connus. Il est néanmoins circonscrit et le nombre d'immeubles détruits peut-être évalués à 140 dont 120 maisons d'habitation.

Les cadavres des deux victimes ont été découverts dans la cave de leur maison, où elles étaient réfugiées avec la femme TEMPEREAU et les fils BOISUMEAU. Il s'agit de la mère et de la grand'mère de ces deux petits.

Aucune constatation médicale n'a pu être faite, les deux corps ayant pratiquement été incinérés dans l'incendie de la Mairie.

Ci-après leur état-civil, receuilli sur les documents en possession de la famille.

1°-MOUGEL, Marie, Emilienne, née MOUGEL, 61 ans, ménagère à Cerizay, née le 16 octobre 1882 à La Braise (Vosges), fille des feus Emile MOUGEL et Marie-Thérèse née PERRIN; deux fois veuve, sans enfant.

2°-BOISUMEAU, Marie-Josephe, 30 ans, née le 11 septembre 1913 à Cerizay, fille de feu Henri MOUGEL et de feue Louise née GUIGNARD; ménagère, 3 enfants agés de 8, 6 et 5 ans.

Trois expéditions, destinées: la 1ère, à M. le Préfet des Deux-Sèvres; la 2ème, à M. le Procureur de la République, à Bressuire; la 3ème, aux archives.

Signé : JUTARD.

NOTA. Ces faits ont été signalés en temps utile à notre Commandant de Section, téléphoniquement puis verbalement lors de sa venue sur les lieux.

Copie certifiée conforme à l'original.
A Cerizay, le 15 janvier 1946.
Le Maréchal-des-Logis-Chef GALLOY, Commandant la Brigade :

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
NURNBERG, GERMANY
RF Exhibit 423
Filed 1/31/46

B50958

Format : 250/176. (Marge de 0m,04)

Circulaire minist. du 26 décembre 1904.

LÉGION du Poitou.

COMPAGNIE des Deux-Sèvres.

SECTION de Bressuire.

BRIGADE de Cerizay.

de { la brigade 268 / la section ...

du 30-8-1944.

PROCÈS-VERBAL

de Renseignements sur l'incendie de Cerizay, par les troupes allemandes.

EXPÉDITION

Vu, transmis par le Commandant à

à M.

Le ... 19...

NOTA. — Lorsqu'il y a lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.

L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc., mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non-opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

Paris, Nancy, Limoges.
Charles-Lavauzelle et Cie, imp. de la Gend
G. 220 non éch.

MODÈLE N° 7 (ancien n° 10.)

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie

GENDARMERIE NATIONALE

Copie

Cejourd'hui trente août B50959 mil neuf cent 44

à vingt heures

Nous, soussigné, JUTARD, Constant, Adjudant, Officier de Police Judiciaire auxiliaire du Procureur de la République, à la résidence de Cerizay département des Deux-Sèvres, revêtu de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit résultat de nos constatations et de nos investigations.

L'unité allemande venue bombarder et incendier Cerizay le 25 août 1944, comprenait un tank, un canon tracté et une cinquantaine d'hommes. Elle était commandée par un capitaine, qui, à son passage à St-Mesmin-le-Vieux (Vendée), fit connaître à la population qu'il allait détruire Cerizay, à titre de représailles.

Au départ de St-Mesmin, la troupe se divisa en deux. Le tank et le canon vinrent, sans s'arrêter, se mettre en batterie au sud du mur sud du cimetière de Cerizay, et non où cela a été dit dans notre procès-verbal n°266 sur la foi de renseignements erronés. Le bombardement commença aussitôt. "P.V. 266".

L'infanterie se mit elle aussi en marche vers Cerizay, mais en incendiant tous les immeubles situés en bordure de la R.N. n°160 bis. Quatre ou cinq fermes furent ainsi détruites en Vendée, puis le détachement aborda les Deux-Sèvres.

La ferme, l'hôtel, trois maisons et une roulotte de forains, furent incendiés à La Branle, la ferme et la maison d'Appel-Voisins, la ferme de Montplaisir, subirent le même sort, puis le groupe arriva aux maisons du bourg de Cerizay.

Partout, la façon de procéder fut la même. Les gens étaient fouillés et chassés, parfois à coups de fusil, les maisons fouillées, les animaux sortis des écuries, et le feu allumé à profusion, soit à la torche, à la grenade ou à l'essence.

Dans le bourg de Cerizay, dont le bombardement prenait fin, vers 14 heures, la même opération fut continuée.

Les incendiaires suivirent la R.N. n°160 bis jusqu'à la maison FUSEAU située à 150 mètres plus loin que le milieu du bourg, à gauche en allant vers Bressuire, incendiant toutes les constructions.

N'ayant probablement plus rien de commode pour mettre le feu, ils revinrent sur leurs pas, tirant sur quiconque se laissait voir, se restaurèrent à la charcuterie BELGY - qu'ils avaient

.....

épargnée - puis regagnèrent enfin l'artillerie près du cimetière, en se partageant des bijoux...

Dès leur arrivée, toute la troupe reprit la route de St-Mesmin.

A ce moment qui était guetté, quelques civils et le personnel de la brigade, s'engagèrent dans la partie du bourg en flammes. Le spectacle était terrifiant, le feu, maître de tout, ne pouvait être attaqué qu'à ses limites.

Le tocsin était sonné, ce qui fit rentrer quelques hommes, et les pompiers de Moncoutant, de Parthenay, arrivèrent. Ceux des Aubiers, d'Argenton-Château et de Bressuire, suivirent peu après. Les pompiers de Cerizay faisant défaut, nous faisions mettre leurs deux pompes en batterie, par d'autres pompiers et des civils.

Vers le milieu de la nuit, le sinistre était circonscrit bien qu'en certain points les pompiers furent génés par un convoi de troupes allemandes qui ne toléraient personne sur la R.N. n°160 bis.

Les 26 et 27 août, la lutte contre le feu se poursuivit. Actuellement, tous les décombres sont noyés, les passages dangereux interdits, les projectiles non éclatés signalés.

L'incendie n'a pas causé d'accident de personne, mais les cadavres des deux personnes tuées par les convois allemands, et ceux des deux victimes du bombardement ont été carbonisés.

Quatre chevaux ont péri dans les flammes.

Le nombre d'immeubles détruits est de 172, dont 97 entièrement. Celui des sinistrés, est de 559.

Les secours ont été rapidement organisés et les sinistrés efficacement secourus. Il n'y a eu ni panique, ni incident.

Des commissions fonctionnent pour le ravitaillement, l'habillement et le logement des sinistrés, pour la démolition des immeubles dangereux et la réparation des moins endommagés, pour le remplacement du materiel agricole détruit.

La gendarmerie a assuré la surveillance qui lui incombait. Il n'y a pas eu d'actes de pillage à réprimer.

Une grande partie de la population, même non sinistrée, couche encore à l'extérieur du bourg par crainte de nouvelles persécutions, mais la confiance revient peu à peu.

Trois expéditions, destinées: la première, à M. le Préfet des Deux-Sèvres; la deuxième, à M. le Procureur de la République, à Bressuire; la troisième, aux archives.

Signé : JUTARD.

Copie certifiée conforme à l'original.

A Cerizay, le 15 janvier 1946.

Le Maréchal-des-Logis-Chef GALLOY, Commandant la brigade :

B50960

H4600 - 0006

B50961

H4600 – 0007

The ruins of Cerizay.

96

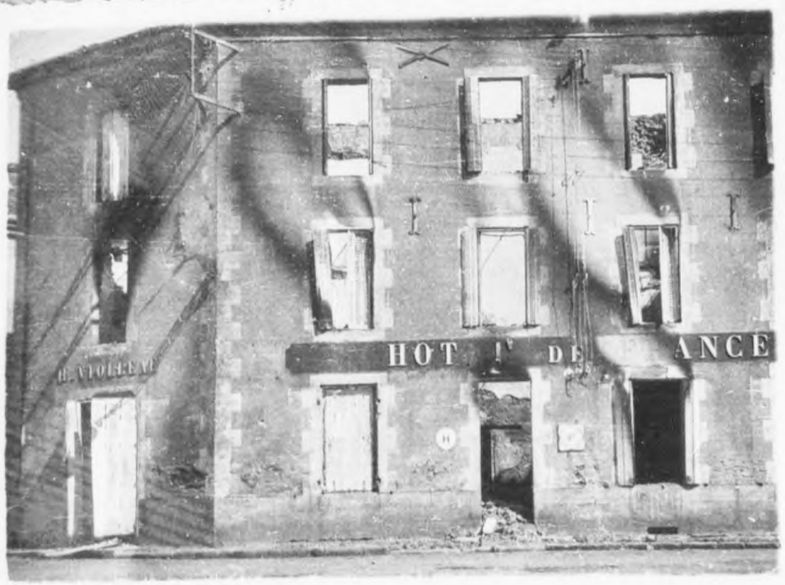

B50961

H4600 – 0008

The ruins of Cerizay.

76

H4600 – 0009

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL DES GRANDS CRIMINELS DE GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4600

copie certifiée conforme à l'original

DOC. R.F. N° 423

B 50955

F-615 RF 423

H4600 – 0010